

Perspectives

Apériodique – n°19/202 – 22 novembre 2019

ROYAUME-UNI – Qu'attendre des élections de décembre ?

- Les Britanniques sont convoqués aux urnes pour des élections législatives anticipées le 12 décembre prochain, dans un contexte dominé par le long processus du Brexit. A présent, la plupart des instituts de sondage prédisent un gouvernement conservateur majoritaire, mais le résultat reste incertain. Ces élections pourraient aussi conduire à un nouveau *hung parliament* où aucun parti n'obtiendrait la majorité absolue.
- Un gouvernement conservateur majoritaire (notre scénario central) faciliterait la ratification de l'accord de Boris Johnson et rendrait plus probable une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020, suivie par des négociations sur la relation future de long terme. Les options envisageables seront un accord de libre-échange ou, à défaut, un partenariat sous les règles de l'OMC. La politique budgétaire serait assouplie mais dans une mesure bien moindre que sous un gouvernement travailliste.
- Dans le scénario de *hung parliament*, une alliance pro-*Remain* dirigée par le Labour nous paraît plus probable qu'un nouveau gouvernement conservateur minoritaire. Une nouvelle extension de l'Article 50 en vue de la négociation d'un *soft Brexit* et un nouveau référendum devraient avoir lieu courant 2020 dans ce scénario. En termes de politique intérieure, le Labour promet une forte relance budgétaire, notamment *via* l'investissement, en partie financée par une hausse des impôts et un vaste plan de nationalisation des services publics.
- Quelle que soit l'issue des élections, l'incertitude politique restera très élevée. Une victoire des conservateurs n'améliorera la visibilité qu'à court terme. Les détails sur

la relation future, notamment ceux d'un accord de libre-échange, ne seront connus qu'au fil de la période de transition, avec un risque de « no-deal » (relation future sous les règles de l'OMC) toujours présent.

Brexit : un délicat jeu d'équilibriste s'impose face à un électorat polarisé

Des élections dans l'espoir de regagner une majorité parlementaire

Face à l'impasse parlementaire sur le Brexit, Boris Johnson a réussi à contourner le « Fixed-term Parliaments Act 2011 » et à faire voter un projet de loi pour la tenue d'élections anticipées le 12 décembre prochain. Le risque de « no-deal » ayant été écarté après l'extension accordée par la Commission européenne de l'Article 50 au 31 janvier 2020, les travaillistes n'avaient plus de prétexte pour refuser des élections. Le projet de loi pour les élections a été voté avec une majorité de 438 voix contre 20 et le parlement a été dissout le 6 novembre dernier, pour permettre la tenue des élections cinq semaines plus tard.

Grâce à ces élections, Boris Johnson cherche à redonner aux conservateurs la majorité parlementaire perdue par Theresa May lors des élections de 2017. La défaite de Theresa May l'avait obligée à demander le soutien du DUP, parti unioniste démocrate d'Irlande du Nord. Cette alliance a contribué pour une grande part à l'incapacité du gouvernement à trouver une solution au problème de la frontière irlandaise et à la faire voter par le parlement. Si le parlement a, *in fine*, donné son accord « de principe » sur la nouvelle version de l'accord de retrait négociée par Boris Johnson avec l'Union européenne (UE), il a rejeté la proposition du Premier ministre de ratification accélérée. Le parlement a adopté un amendement aux termes duquel toute la législation nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de retrait devait être votée avant

de donner son accord final. Cela allait inévitablement ouvrir la voie à des amendements (tels que celui proposé par le Labour pour une union douanière avec l'UE) susceptibles de remettre en cause certains des principes clé de l'accord de retrait de Boris Johnson.

Un pari risqué de Boris Johnson

Pour le moment, les sondages donnent les conservateurs gagnants mais la prudence reste plus que jamais de mise. On se rappelle la tournure fatale qu'avaient prise les élections déclenchées par Theresa May en 2017. Au début de la campagne en 2017, les conservateurs avaient été crédités d'une avance écrasante de 20 points par rapport au Labour en termes d'intentions de vote et les prévisionnistes électoraux prédisaient une majorité parlementaire confortable qui, dans certains cas, dépassait plus de 100 sièges. Des circonstances particulières (attaque terroriste à Manchester), un changement inattendu de politique des Tories sur des mesures fiscales clés (réforme du système de sécurité sociale), une campagne réussie de la part du Labour et des erreurs stratégiques des conservateurs (campagne agressive dans les fiefs Labour du nord de l'Angleterre au détriment de régions du sud pro-Remain) ont conduit à la défaite de Theresa May.

Le principal enjeu pour les conservateurs est donc de ne pas répéter les erreurs de 2017. Leur programme électoral (*manifesto*) devrait contenir un message relativement équilibré sur le Brexit : un Brexit suffisamment *hard* pour attirer des votes dans les circonscriptions pro-Leave du Labour dans le nord de l'Angleterre mais excluant un « *no-deal* » pour ne pas sacrifier le soutien des électeurs pro-Remain, notamment dans le sud de l'Angleterre ou en Écosse. Le « *no-deal* » ne devrait donc pas figurer dans la campagne électorale des Tories.

La décision de Nigel Farage du 11 novembre dernier de se retirer des 317 circonscriptions gagnées par les conservateurs en 2017 est un événement majeur car il signale une unification des partis pro-Leave, alors que le vote pro-Remain reste très éclaté entre Labour, libéraux-démocrates, Tories et Verts. Après la déclaration de Nigel Farage, un sondage de YouGov a montré que les intentions de vote en faveur du Brexit party ont baissé à seulement 4% depuis 10%, largement au profit du Parti conservateur. Le Brexit party défiera néanmoins les Tories dans les régions traditionnellement tenues par le Labour. Si les électeurs Labour favorables au Brexit se détournent de leur attache traditionnelle au profit du Brexit party mais aux dépens du Parti conservateur, cela

pourrait empêcher ce dernier de gagner une majorité absolue.

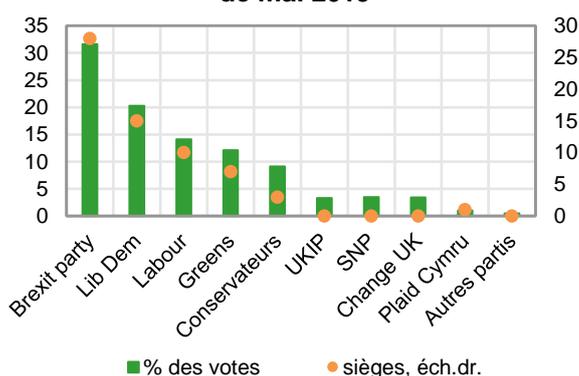
Le dilemme du Labour

La position du Labour a été, pendant la majeure partie des négociations du Brexit, celle d'une « ambiguïté constructive » en raison d'importantes divisions internes. Le Labour fait face à un dilemme lié à une incompatibilité entre, d'une part, un biais pro-Remain des électeurs Labour (68% ont voté Remain lors du référendum de 2016) et une majorité de sièges Labour pro-Leave au parlement (61%), d'autre part¹.

De fait, tandis que les conservateurs ont, dès le début des négociations, énoncé et défendu des lignes rouges pro-*hard*-Brexit (sortie de l'union douanière et du marché unique), le Labour avait une position souple sur le Brexit. Dans le *manifesto* de 2017, le Labour acceptait le résultat du référendum et promettait, notamment, la fin de la libre circulation des personnes. Mais, il souhaitait en même temps garder les avantages du marché unique et de l'union douanière, ce qui est contraire au principe de l'indivisibilité des quatre libertés fondamentales du marché unique.

En janvier 2019, le Labour a fini par proposer une union douanière permanente avec l'UE et l'idée d'un second référendum s'est progressivement imposée comme une proposition officielle du Parti, surtout après les élections européennes du mois de mai lors desquelles le Labour a été largement dépassé par les libéraux-démocrates.

Résultat des élections européennes de mai 2019



Source : BBC, Crédit Agricole S.A.

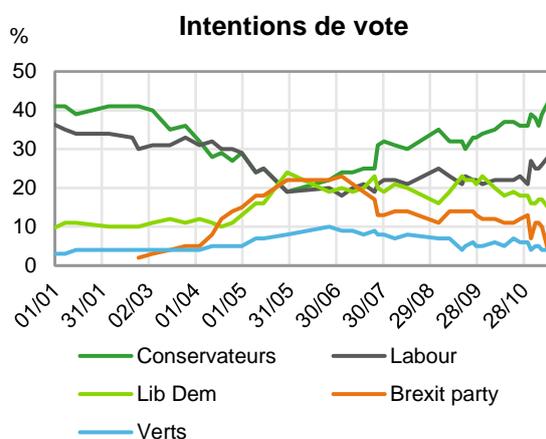
Le Labour promet un Brexit en neuf mois : trois mois pour renégocier l'accord de retrait et six mois pour organiser un référendum où les Britanniques pourraient choisir entre l'accord négocié et le Remain. Les négociations avec l'UE porteraient surtout sur la déclaration politique pour rester dans

¹ Voir https://www.britishelectionstudy.com/bes-findings/labours-electoral-dilemma/#_ftn1

l'union douanière et prévoir un alignement réglementaire étroit avec le marché unique.

Les sondages : vers une victoire conclusive des conservateurs ?

En termes d'intentions de vote, les sondages donnent en moyenne une marge d'avance de plus de 10 points au Parti conservateur par rapport aux travaillistes (12 points selon le dernier sondage de YouGov du 19 novembre). Néanmoins, le résultat des élections demeure incertain en raison des inévitables erreurs propres aux sondages, d'éventuels changements d'opinion au cours de la campagne mais aussi des votes tactiques qui pourraient avoir un rôle particulièrement important dans cette élection.

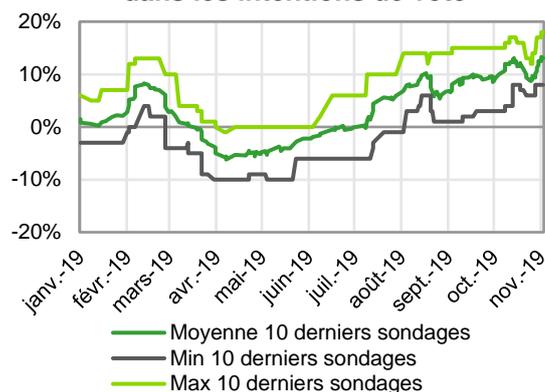


Source : YouGov, Crédit Agricole S.A.

En raison du système électoral britannique (scrutin uninominal majoritaire à un tour), il peut y avoir un écart important entre la part des votes obtenus et le nombre de sièges au parlement. Ce qui compte c'est la marge d'avance par rapport au deuxième parti, plutôt que la part des votes totaux². Ce système favorise les partis ayant une forte implantation dans les circonscriptions par rapport à ceux qui ont un électorat dispersé géographiquement. Ainsi, les instituts de sondage n'ont jamais anticipé que le Brexit party gagnerait des sièges au parlement même s'il a été jusqu'à récemment crédité de plus de 10% des intentions de votes.

² Par exemple, en 2015, le parti conservateur a gagné la majorité avec 330 sièges en ayant récolté 36,8% des voix (soit 6,5 points de pourcentage de plus que le Labour qui avait obtenu 30,3% des votes) mais n'a pas obtenu la majorité parlementaire en 2017 en ayant pourtant gagné 42,3% de votes (soit 2,3 points de pourcentage de plus que les 40% obtenus par le Labour).

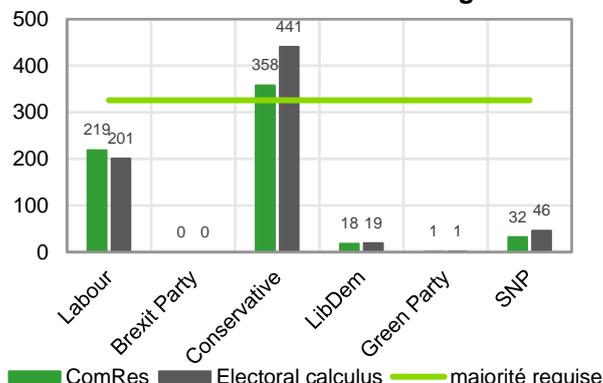
Ecart conservateurs - travaillistes dans les intentions de vote



Source : Divers sondages au 19 nov, Crédit Agricole S.A.

En termes de sièges au parlement, la plupart des instituts de sondages prédisent à présent un gouvernement conservateur avec une majorité confortable mais les résultats varient considérablement, très probablement en raison de différences de méthodologie et d'échantillonnage. A ce titre, il est important de souligner que des erreurs de méthodologie, et notamment de représentativité des échantillons, ont souvent donné lieu à des erreurs de prévision importantes par le passé. Ce fut notamment le cas lors de l'élection de 2015³.

Prédiction du nombre de sièges



Source : ComRes/Daily Telegraph 20/11, Electoral Calculus 19/11, Crédit Agricole S.A.

En outre, des changements de dernière minute dans les préférences des électeurs (« late swing ») peuvent aussi conduire à d'importantes erreurs de prévisions. Cela a été particulièrement vrai lors des élections de 1970 et de 1992 qui ont vu une victoire surprise des conservateurs. La volatilité dans les intentions de votes a augmenté significativement lors des élections de 2015 et 2017, comme démontré récemment par [the British Election Study](#).

³ Les conservateurs ont gagné les élections de 2015 avec une majorité parlementaire de justesse alors que la plupart des sondages suggéraient un parlement sans majorité et une alliance probable entre le Labour et les libéraux démocrates. Une analyse faite par the British Polling Council après l'élection de 2015 a démontré que les sondeurs avaient surpondéré les votes pro-Labour et sous-pondéré les votes pro-conservateurs.

Selon cet institut, l'élection de 2017 a vu le taux le plus élevé de basculement entre travaillistes et conservateurs depuis 1964. Au cours des trois élections entre 2010 et 2017, près de la moitié (49%) des électeurs n'a pas voté pour le même parti. Les « chocs électoraux », tels que le Brexit, la crise de 2008 et l'immigration, ont une influence forte sur les préférences volatiles. Avec le choc du Brexit toujours en cours il est, selon l'institut, impossible de prédire comment les électeurs vont voter lors des élections de 2019.

Enfin, les « votes tactiques » (*tactical voting*) peuvent aussi fausser les prévisions. La tâche des électeurs est d'autant plus difficile dans cette élection qu'ils doivent voter à la fois en fonction de leur préférence sur le Brexit (l'axe *Leave/Remain*) et de leur préférence en termes de politique économique et sociale (axe traditionnel droite/gauche). Par exemple, un électeur conservateur pro-*Remain*, plutôt représentatif du sud de l'Angleterre, serait tenté de voter libéraux démocrates mais il pourrait craindre que cela ne conduise à une alliance avec le Labour et donc au risque de voir Jeremy Corbyn au pouvoir. Dans ce cas, il n'aura pas d'autre choix que de se résigner au Brexit en votant conservateur, à défaut de s'abstenir de voter. Un électeur libéral-démocrate pro-*Remain* pourrait choisir de voter Labour s'il est dans une circonscription dominée par les deux partis traditionnels, afin d'éviter une dilution du vote pro-*Remain*. Les votes tactiques sont donc très importants dans cette élection. Ils pourraient favoriser un report des votes vers les partis traditionnels, inversant le résultat des élections européennes de mai 2019.

Les scénarios possibles : Boris Johnson renforcé ou un nouveau parlement sans majorité

Scénario 1 (central)

Le Parti conservateur gagne les élections avec une majorité absolue et le parlement fait valider l'accord de Boris Johnson. Brexit le 31 janvier 2020, suivi par une période de transition.

Notre scénario central suppose que les conservateurs gagnent les élections avec la majorité. L'accord négocié par Boris Johnson passe le vote du parlement, une procédure de ratification accélérée a lieu et le Royaume-Uni sort de l'Union européenne aux termes de cet accord comme prévu le 31 janvier 2020. La période de transition (« période d'implémentation ») prendra place à

partir du 1^{er} février jusqu'au 31 décembre 2020 et pourrait être étendue une fois si la demande en est faite avant le 30 juin 2020, extension qui pourrait être d'un an ou de deux ans.

Scénario 2

Le Parti conservateur arrive en tête des élections mais n'obtient pas la majorité requise de 326 sièges.

Dans ce cas, l'élection donne lieu à un parlement sans majorité. L'incertitude sera très élevée : l'issue dépendra de la capacité d'un des deux grands partis à rallier un ou plusieurs partis minoritaires afin de gouverner avec une majorité au parlement. C'est le Premier ministre sortant qui reste au pouvoir et qui a le droit de former un gouvernement le premier. Cela peut être une coalition officielle ou un gouvernement minoritaire avec le soutien d'autres partis à travers un « supply and confidence agreement » (soutien sans participation).

Une alliance des Tories avec le DUP semble difficile après la « trahison » dans le cadre des négociations du *backstop* irlandais. Elle rendrait compliquée, voire impossible la ratification de l'accord de Boris Johnson. Le Premier ministre pourrait aussi demander le soutien de Nigel Farage, si le Brexit party obtenait des sièges au parlement, ce qui paraît peu probable. Une telle alliance risque de compromettre les négociations d'un accord de libre-échange en empêchant une extension de la période de transition au-delà du 31 décembre 2020. Dans ces deux scénarios (alliance avec le DUP ou alliance avec le Brexit party), le risque de *no-deal* serait donc le plus élevé.

Si le Parti conservateur échouait à contrôler la majorité au parlement, ce serait au parti arrivant en deuxième place d'essayer de former un gouvernement. Un gouvernement pro-*Remain* alliant le Labour à un ou plusieurs autres partis pro-*Remain* comme le SNP (qui devraient augmenter significativement leur nombre de sièges), les Verts et les libéraux-démocrates, pourrait être formé. Il conduirait sans doute à une renégociation de l'accord de retrait (pour inclure une union douanière et/ou un modèle à la norvégienne dans la déclaration politique), à une nouvelle extension de l'Article 50 (d'au moins neuf mois) et à un référendum confirmatoire (avec la question de choisir entre l'accord négocié et le *Remain*). Enfin, les libéraux-démocrates et le SNP exigeraient très probablement le changement de leader du Labour, comme condition préalable à leur soutien. Le SNP exigerait aussi la tenue d'un second référendum sur l'indépendance en Écosse.

Scénarios	Probabilité subjective	Type de Brexit
1. Gouvernement conservateur majoritaire	60%	Brexit ordonné le 31 janvier 2020 avec l'accord de B. Johnson, négociation d'un ALE, extension de la transition jusqu'au 31 décembre 2022
2. Hung parlement	40%	
2.1 Gouvernement "Conservateurs/DUP"	5%	Renégociation de l'accord (backstop), nouvelle extension de l'Art. 50
2.2 Gouvernement "Conservateurs/Brexit party"	5%	Brexit ordonné le 31 janvier 2020 avec l'accord de B. Johnson, négociation rapide d'un ALE basique, pas d'extension de la transition
2.3 Gouvernement minoritaire Labour soutenu par un ou plusieurs partis pro- <i>Remain</i> (SNP, Verts, LibDem)	30%	Renégociation de l'accord de retrait en vue d'un soft Brexit (Norvège +, union douanière), nouvelle extension de l'Art.50 (+9m), référendum sur l'UE, référendum sur l'indépendance en Écosse

Une nouvelle ère s'ouvre pour les finances publiques

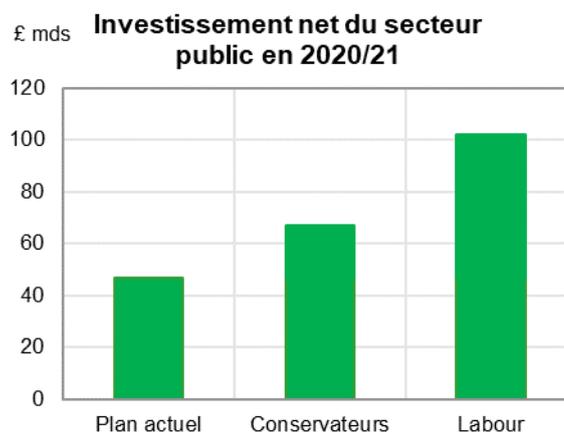
Labour et Tories se livrent à une guerre sur l'investissement public

En plus du Brexit, les prochaines élections sont clés pour la politique budgétaire britannique à venir. Il existe aujourd'hui un consensus sur la nécessité d'augmenter les dépenses, en particulier celles en investissement, et de tourner la page de l'austérité. Les partis partagent la même ambition : profiter des taux réels bas (négatifs) pour investir dans les infrastructures et dans les domaines susceptibles d'améliorer la productivité et la croissance potentielle du pays et pour faire face aux défis majeurs du réchauffement climatique, du vieillissement de la population, de la pauvreté et des inégalités. Ils envisagent donc une hausse significative des dépenses en investissement, particulièrement élevées dans le cas du Labour : 55 Mds £ supplémentaires par an (2,5% du PIB)⁴, contre 20 Mds £ (0,9% du PIB)⁵ pour les conservateurs. Selon *The Resolution foundation (RF)*, ces plans porteraient les dépenses en pourcentage du PIB aux niveaux des années 1970. Avec les conservateurs, les dépenses augmenteraient à 41,3% du revenu national jusqu'à 2023-24 (depuis 38,2% en 2019-2020), et avec le Labour à 43,3%⁶, soit un niveau proche de la moyenne des années 1966-1984 (42%) et bien supérieur de la

⁴ En 2017, le Labour avait promis d'investir 250 Mds £ au cours des dix prochaines années dans « un fonds de transformation nationale » pour investir dans les énergies propres et l'isolation des bâtiments. M. McDonnell souhaite étendre ce plan de 150 Mds £ sur cinq ans à travers un « nouveau fonds de transformation sociale ». Celui-ci serait dépensé dans des projets d'infrastructure, tels que les écoles, les hôpitaux et le logement social.

⁵ Le chancelier de l'Echiquier, Sajid Javid, a mis l'accent sur la priorité d'augmenter les dépenses en capital lors de son discours

moyenne des deux décennies précédant la crise financière de 2008. Ces hausses des dépenses seraient financées, en grande partie, par une hausse du déficit budgétaire, et, pour le Labour, en partie par une hausse des impôts.



Source : OBR, Crédit Agricole S.A.

Redéfinition des règles budgétaires

Afin de permettre une plus grande souplesse et une forte hausse des dépenses d'investissement, les deux principaux partis ont annoncé des règles budgétaires fondées sur le solde budgétaire courant (déficit hors dépenses nettes en investissement).

accompagnant la revue des dépenses en septembre dernier. Son plan consiste en 100 Mds £ de dépenses en infrastructure dans le cadre d'un « fonds national d'infrastructure » à destination des régions en dehors de Londres.

⁶ Cette estimation est faite avant la déclaration de M. McDonnell sur « un fonds de transformation sociale » de 150 Mds £ sur cinq ans. Elle est basée sur l'hypothèse du manifesto de 2017 qui établit des plans de nouvelles dépenses d'environ 70 Mds £. Celles-ci incluent des dépenses courantes (départementales et de sécurité sociale) d'environ 49 Mds £ et des dépenses en capital de 25 Mds £ par an.

M. Javid a abandonné les règles budgétaires qui consistaient à maintenir le déficit structurel sous les 2% en 2020-2021, à réduire le solde budgétaire total à zéro jusqu'au milieu de la prochaine décennie et à baisser le ratio de dette sur PIB. Il les a remplacés par une nouvelle triple règle :

- ✓ équilibrer le déficit budgétaire courant jusqu'à 2022-2023 ;
- ✓ limiter l'investissement à 3% du PIB – environ 50% de plus qu'actuellement ;
- ✓ maintenir les dépenses de service de la dette à 6% des recettes fiscales (4,6% actuellement).

Les travaillistes ont annoncé des règles plus radicales que les conservateurs :

- ✓ équilibrer le solde courant sur un horizon de cinq ans (2024-25) ;
- ✓ augmenter la richesse nette du secteur public au cours des cinq prochaines années ;
- ✓ limiter le service de la dette à 10% des recettes fiscales.

Pas de place pour des baisses d'impôts dans les promesses électorales

Au cours de son mandat, Boris Johnson a annoncé environ 20 Mds £ de baisses d'impôts et de taxes. Parmi les mesures figuraient notamment :

- ✓ une hausse du seuil de la tranche marginale d'imposition à 80 000 £ contre 50 000 aujourd'hui (coût estimé à 9 Mds £ en 2020-21, selon RF) ;
- ✓ une hausse du seuil de contribution à la sécurité sociale à 12 500 £ (coût estimé à 10 Mds £) ;
- ✓ une baisse de la taxe sur l'essence de 2% au lieu d'une hausse avec l'indice des prix RPI (coût estimé à 1,5 Md £).

Ces promesses étaient plausibles il y a quelques mois au regard de l'estimation faite en mars par l'*Office for Budget Responsibility* d'un excédent du solde budgétaire courant de près de 36,8 Mds £ en 2022-23. Mais cet excédent a pratiquement disparu depuis le mois de septembre du fait de révisions importantes dans le coût des prêts étudiants, d'une détérioration du déficit budgétaire pour 2019-20 en raison principalement de dépenses budgétaires plus fortes que prévu et de l'annonce en septembre dernier par M. Javid d'une hausse significative des dépenses en services publics de 13,8 Mds £ pour 2020-21. Les [estimations de RF](#) suggèrent que le Parti conservateur ne disposerait plus d'aucune marge pour annoncer d'éventuelles baisses d'impôts. Pas étonnant de voir que, le 18 novembre dernier, Boris Johnson a renoncé à la baisse de

l'impôt des sociétés prévue pour avril prochain (de 19% à 17%) et qui aurait coûté 6 Mds £ par an.

Le paradoxe de Boris Johnson

Les enjeux d'une élection n'ont jamais été aussi importants dans l'histoire moderne du Royaume-Uni. Des élections dont l'issue va déterminer la relation avec l'UE et avec une vingtaine de pays non-UE (dont le Japon, le Canada, la Turquie), la possibilité d'un second référendum sur le Brexit en 2020 mais aussi sur l'indépendance en Écosse, la place du populisme à travers le Brexit party et la possibilité d'un changement radical dans la politique intérieure.

Quelle que soit l'issue des élections, (élection de Boris Johnson avec majorité ou un nouveau *hung parliament*), l'incertitude politique restera très élevée. Dans le scénario d'un *hung parliament*, on serait certes confronté à un accès d'incertitude à court terme. Mais si le Labour arrivait à former un gouvernement avec les autres partis pro-*Remain*, les négociations avec l'UE devraient être plus faciles et plus rapides car elles porteraient sur un accord de type *soft* Brexit avec une union douanière et un alignement réglementaire au marché unique. Cela pourrait en outre aider à calmer les velléités d'indépendance de l'Écosse.

Dans le scénario d'une victoire des conservateurs, le soulagement ne sera que de courte durée car des négociations plus compliquées (car plus éloignées du *statu quo* qu'avec un gouvernement Labour), s'en suivront à partir du 1^{er} février 2020 sur la relation future (à supposer que l'accord de Boris Johnson soit ratifié dans les délais). L'attention des marchés financiers se reportera sur la date du 30 juin 2020, date jusqu'à laquelle le gouvernement britannique peut demander une extension de la transition d'un ou de deux ans (donc au 31 décembre 2022 au plus tard). Pour les relations commerciales, le plan du Premier ministre est de négocier un accord de libre-échange, ce qui aurait un impact plus fort sur l'économie que le *soft* Brexit proposé par le Labour. Même si des barrières tarifaires (droits de douane, quotas) sont évitées, la perspective de divergences réglementaires rendra nécessaires les contrôles des échanges de biens et créera des barrières non-tarifaires dans les services. Les voix pour un référendum sur l'indépendance en Écosse ne seront que plus fortes.

Enfin, le risque de ***no-deal*** sera présent tout au long de la période de transition, car si aucun accord de libre-échange n'est signé et ratifié au cours de cette période (31 décembre 2022 au plus tard, si extension), le Royaume-Uni, devenu pays tiers vis-à-vis de l'UE, sortira du marché unique et de l'union douanière de l'UE à l'expiration de cette transition, et sa nouvelle relation commerciale sera régie par les règles de l'OMC (avec un statut spécial de l'Irlande du Nord, tel que prévu dans l'accord de retrait de B. Johnson). ■

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
19/11/2019	La pause déjeuner à l'heure de l'innovation	Sectoriel, restauration
15/11/2019	Italie - Scénario 2019-2020 : une croissance qui peine à redémarrer	Italie
15/11/2019	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
13/11/2019	Les cent yeux du géant Argos	Monde
08/11/2019	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
08/11/2019	Italie – Conjoncture : bilan macroéconomique	Italie
07/11/2019	Allemagne – Situation budgétaire	Allemagne
06/11/2019	Liban : un Printemps arabe à retardement	Liban
04/11/2019	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole	Agri-Agro
31/10/2019	Podcast - Brexit : sortira-t-on de l'impasse ?	Brexit
30/10/2019	France – PIB T3, une croissance stable, toujours portée par la demande intérieure	France
29/10/2019	Italie – Immobilier résidentiel	Italie, immobilier
25/10/2019	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
25/10/2019	Espagne – Scénario 2019-2020 : un freinage contrôlé ?	Espagne
23/10/2019	France – Travail temporaire, tendances à fin octobre 2019	France, sectoriel
22/10/2019	Pologne, nouveau succès des conservateurs	Pologne
18/10/2019	Allemagne – Scénario 2019-2020 : Perspectives au T3-2019	Allemagne
18/10/2019	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
17/10/2019	France – Scénario 2019-2020 : une croissance robuste malgré le ralentissement mondial	France
16/10/2019	Le piège des banques centrales	Monde
09/10/2019	Monde – Scénario macro-économique 2019-2020 : une fragile ligne de flottaison	Monde
03/10/2019	France – Projet de loi de finances pour 2020 : le déficit public est ramené à 2.2% du PIB	France
30/09/2019	France – Immobilier résidentiel : Évolutions récentes et perspectives 2019-2020	France, immobilier

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef** : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Etudes Economiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.